

**Commission interparlementaire (CIP)
de la Haute École Pédagogique des cantons de Berne, Jura et
Neuchâtel (HEP-BEJUNE)
Rapport annuel 2024**

Séances de la CIP

La CIP HEP-BEJUNE s'est réunie à trois reprises en 2024. Ces trois séances ont eu lieu le 26 avril à Delémont, le 1^{er} juillet à Neuchâtel et le 28 octobre à Delémont.

Durant ces trois séances, en renvoyant aux PV qui s'y rapportent pour les détails, la CIP a traité des objets suivants, dans un ordre chronologique.

Rapport de la Commission interparlementaire 2023

Le rapport 2023, établi par Mme von Wattenwyl, présidente en fonction durant l'année 2023, est validé.

Coût OFS par étudiant·e 2022

Pour 2022, toutes filières confondues, le coût moyen par étudiant·e de la HEP-BEJUNE se monte à CHF 34'335.-. La moyenne nationale s'élève à CHF 28'718. L'écart entre ces deux moyennes a augmenté par rapport à celui de 2021. Cela est dû à une baisse du nombre d'étudiants, notamment en formation primaire et, dans une moindre mesure, en formation secondaire.

À la suite de cette présentation, le Rectorat de la HEP-BEJUNE dit se préoccuper de l'évolution de ses effectifs et envisage une série de mesures pour renforcer l'attractivité de la formation. Le premier axe est une flexibilisation de la formation pour permettre aux étudiant·e·s de la filière de formation primaire de concilier profession et études ou vie privée et études. Le deuxième axe porte sur l'obtention du niveau B2 en langue. Une analyse est en cours.

Par ailleurs, si l'attractivité de la formation est en réflexion au sein de l'institution, l'attractivité de la profession concerne les employeurs, c'est-à-dire les cantons. Une réflexion sera menée de concert par le Comité stratégique, le Conseil de la HEP et le Rectorat en novembre 2024.

Élaboration de la stratégie institutionnelle et plan d'intentions 2026-2029

Le cycle stratégique actuel se terminera à fin 2025. Aussi, la nouvelle stratégie institutionnelle et plan d'intentions 2026-2029 est en cours d'élaboration. Les quatre phases du projet sont :

1. Définir la procédure et la planification du projet – de septembre à novembre 2023
2. Réaliser une analyse stratégique, définir la stratégie institutionnelle (SI) – décembre 2023 à novembre 2024
3. Définir le plan d'intentions et les ressources nécessaires – août 2024 à mars 2025
4. Élaborer et signer le contrat de prestations (CP) – janvier 2025 à décembre 2025

Les phases 2 et 3 prévoient la participation et la consultation de tous les organes et partenaires participatifs (7). La suite de la procédure est réglée selon les dispositions du concordat intercantonal.

La rédaction du contrat de prestations se fait ainsi en collaboration avec les chefs des offices ou services cantonaux de la formation tertiaire (GPO). Une fois terminé, le CP est mis en consultation auprès du Conseil, passe ensuite par l'approbation du Comité stratégique puis est présenté aux gouvernements cantonaux. Sa phase finale est la signature par les chefs de départements et le Rectorat de la HEP-BEJUNE.

Formation des étudiant·e·s à l'école inclusive

Pour chacun des trois enjeux suivants, des actes de formations sont prévus dans chacune des filières de formation initiale et en filière de formation continue et postgrade (FCP).

1. Poursuivre le mouvement de changement de regard sur la diversité en développant la connaissance des concepts de base et des politiques y relatives.
2. Doter les actrices et acteurs du monde éducatif d'outils concrets pour gérer au mieux les différences identifiées et maximiser le potentiel de chaque élève.
3. Concilier au mieux les différents profils en proposant un enseignement diversifié et différencié.

La FCP propose une formation certifiante, le CAS – *Gestion de l'hétérogénéité de la classe ordinaire* ainsi qu'une palette de formations diverses ayant trait à l'inclusion. Dispensées moitié sur temps scolaire et moitié sur temps libre, ces formations, facultatives, sont en principe d'une durée de trois périodes. Elles peuvent être élargies à deux voire trois sessions. Cette offre de formations est publiée en mai de chaque année pour l'année académique suivante. Il est possible de décentraliser un de ces cours dans un établissement scolaire.

Comptes 2023

Les dépenses concordataires ordinaires se montent à CHF 22'787'000. Le mouvement des réserves était budgété en 2023 à CHF - 1'037'000 (prélèvement). Le mouvement des comptes 2023 se monte à CHF + 13'000 (attribution). Cette différence importante est à mettre en relation avec l'amélioration des dépenses ordinaires.

Les comptes 2023 ont absorbé un renchérissement de 284'100 par rapport à 2022.

Que ce soit par rapport au budget ou par rapport aux comptes 2022, la comparaison fait apparaître une baisse des dépenses en raison des efforts considérables consentis dans toutes les filières, départements et services.

Ainsi, par rapport au budget 2023,

- le vice-rectorat des formations enregistre des dépenses inférieures de CHF - 277'000 ;
- le vice-rectorat de la recherche et des ressources documentaires enregistre des dépenses inférieures de CHF - 534'700
- le Rectorat et les services enregistrent des dépenses de CHF - 236'000.

Budget 2025

Le budget a été établi avec prudence ; toutes les charges prévues ont été prises en compte mais seules les recettes assurées y ont été intégrées.

Les dépenses concordataires ordinaires sont budgétées à CHF 23'682'000. Un prélèvement de CHF 882'000 dans les réserves sera nécessaire pour ne pas dépasser l'enveloppe de CHF 22'800'000.

Le montant budgété pour le vice-rectorat des formations s'élève à CHF 12'467'350 ; il correspond au budget 2024 mais augmente par rapport aux comptes 2023 à cause du renchérissement.

Pour le vice-rectorat de la recherche et des ressources documentaires, il s'élève à CHF 4'639'240. Il est stable par rapport au budget 2024 mais plus élevé que les comptes 2023. Les contrats en cours de signature n'ont pas été pris en compte (recettes).

Le Rectorat prévoit des dépenses à hauteur de CHF 6'575'110 soit moins que le budget 2024 et que les comptes 2023. Ceci est dû à une réorganisation des services du Rectorat qui permet une économie.

L'indexation des salaires n'est pas intégrée au budget 2025. Pour 2023, une dissolution des réserves de 1 mio avait été prévue mais n'a pas été nécessaire. Si le renchérissement est accordé, il faudra puiser dans les réserves. Le cycle stratégique devrait pouvoir être bouclé dans l'enveloppe prévue. Les budgets, les comptes et le nombre d'étudiants sont stables, les dépenses sont maîtrisées.

Interpellation de la délégation jurassienne

Après la séance du 26 avril, la délégation jurassienne, au sens de l'article 16, alinéa 4, du Concordat de la HEP-BEJUNE, a déposé une interpellation auprès de la présidente du Comité stratégique

Cette interpellation a pour titre : « Risque de pénurie d'enseignant·es diplômé·es dans l'espace BEJUNE : comment réagir face à cette réalité ? »

La réponse du Comité stratégique est qu'il partage la préoccupation des interpellateurs quant au risque de pénurie en personnel enseignant diplômé. Même si elle s'avère bien plus aigüe dans la partie alémanique de notre pays, cette menace pourrait effectivement aussi peser sur l'espace BEJUNE dans les prochaines années, dans des mesures cependant moindres et disparates selon les profils, les degrés d'enseignement et les cantons.

Le Comité stratégique est pleinement conscient de ce risque qu'encourent les trois cantons, dans des mesures toutefois diverses selon les degrés, les disciplines, les cercles scolaires ou les régions de cet espace.

Il est favorable à la reconduite de l'étude sociodémographique de 2019 ; celle-ci pourrait par exemple être intégrée au prochain contrat de prestations de la HEP-BEJUNE (2026-2029) avec les ressources assorties.

Il n'envisage pas de réduire les exigences de formation. Les diplômes délivrés par la HEP-BEJUNE sont reconnus par la CDIP qui réglemente les contenus de formation et les conditions d'admission. Le Comité stratégique n'a pas la compétence de modifier ces règles. Une dérogation à la réglementation intercantonale aurait pour effet la fin de la reconnaissance des

titres et, partant, la délivrance de diplômes reconnus au seul plan régional. Cependant, dans le but de renforcer l'attractivité des formations, des adaptations significatives d'assouplissement concernant la formation en filière primaire sont prévues. Dès 2025, il sera en effet possible de réaliser la formation pour l'obtention du diplôme d'enseignement pour le degré primaire (degrés 1H à 8H) à temps partiel. Cette flexibilisation des études offrira la possibilité de concilier études et emploi (ou temps libre) et de soutenir les réorientations professionnelles des personnes pouvant être admises sur dossier.

À cela s'ajoute l'implémentation du projet d'adaptation des exigences liées aux compétences linguistiques en filière primaire qui permettra de reconnaître davantage le niveau de langue acquis au moment de l'obtention de la maturité et d'accompagner les étudiant·e·s vers le développement de compétences langagières spécifiques à l'exercice de la profession.

La question de l'attractivité de la profession et de la formation, tout comme l'image du métier d'enseignant, préoccupent le Comité stratégique, le Conseil de la HEP et le Rectorat. Comme mentionné plus haut, des réflexions seront conduites cette année entre ces trois organes. S'il en ressortait la nécessité d'échanger au sein d'une instance regroupant des représentants du Rectorat, des services employeurs, des directions d'établissement, de l'Intersyndicale et du corps étudiantin, le Comité stratégique en confierait le mandat à la Commission BEJUNE de la formation des enseignant·e·s. Organe consultatif du Conseil et du Rectorat institué par le Concordat, cette commission est en effet un lieu d'échanges, de débat et de concertation entre la HEP, les services cantonaux en charge de la formation et les directions d'établissement. Le corps étudiantin et les associations professionnelles y sont représentés.

Par la voix de son président, la délégation jurassienne prend acte que le Comité stratégique s'inquiète aussi de la situation. Elle a toutefois des inquiétudes car l'étude sociodémographique n'est pas prévue avant 2026. De plus, l'approche du Comité stratégique pour la création d'un groupe de réflexion sur la pénurie diffère de celle des député·e·s jurassiens. Confier ce mandat à la Commission BEJUNE de la formation des enseignants (ComBEJUNE) qui ne se réunit que deux fois par année est regrettable. Par le passé, un tel groupe existait. Il se réunissait au minimum une fois par mois. Ce groupe faisait des propositions qui seraient ou pas acceptées. Il recueillerait aussi des témoignages. La création de ce groupe de réflexion est nécessaire.

La présidente du Comité stratégique dit pouvoir comprendre la demande des député·e·s. Dans la partie germanophone de son canton, un tel groupe de travail existe depuis des années et collabore avec son département. Une proche coopération s'est instaurée entre les communes, les syndicats, les associations et la DIP. Ceci permet de remonter les problèmes du terrain et de trouver des solutions. Il conviendra donc, soit de renforcer la ComBEJUNE, soit de trouver une autre manière. Il est important de disposer d'informations actuelles.

Sensibilisation du corps étudiantin aux problématiques générales de discrimination

La problématique de l'antisémitisme est intégrée dans celle, plus générale, de la discrimination. Le phénomène de radicalisation chez les jeunes inquiète. Sur les réseaux sociaux, les propos racistes ou discriminatoires sont de plus en plus nombreux comme l'attestent de nombreuses recherches. La HEP est toujours attentive à ces évolutions. La notion d'antisémitisme fait partie du plan d'étude romand et du Lehrplan 21. Les étudiantes et étudiants sont formés au plan d'études. De la documentation est mise à disposition des enseignant·e·s pour aborder cette question. Dans le plan d'étude, il y a un catalogue proposant des films, des analyses de textes, etc.

En lien avec le thème de la discrimination, la HEP-BEJUNE, par sa filière de formation continue et postgrade, propose un CAS de médiatrice ou médiateur en milieu scolaire et éducationnel. (voir titre suivant).

La formation secondaire intègre en didactique de l'histoire un séminaire sur la Shoah : comment enseigner la Shoah ? Ce séminaire est consacré au débat. L'antisémitisme y est abordé.

En formation primaire, la problématique est traitée dans les cours de didactique de l'éthique et des cultures religieuses.

Présentation du CAS de médiatrice ou médiateur en milieu scolaire ou éducationnel

Ce CAS s'adresse aux professionnel·le·s de l'enfance. Il a pour objectif de former des enseignant·e·s et des professionnel·le·s exerçant en milieu scolaire et éducationnel dans l'accompagnement de l'enfant.

Il vise à la pratique de la médiation en milieu scolaire et éducationnel prioritairement au service de l'enfant. Les cours concernant les diverses approches médiatives s'articulent autour d'assises théoriques et de mises en situation pratiques dans le but de développer la relation et la communication interpersonnelles de la médiatrice ou du médiateur ainsi que sa compréhension systémique des victimations de l'enfant pour lui permettre d'accueillir et d'accompagner l'enfant dans ses demandes et besoin en respectant ses droits. Comme la pratique de la médiation dès la seconde année de formation est requise, les divers apports au travers des quatre modules de la formation sont directement mis en application par les personnes candidates. Elles sont accompagnées par des formatrices et formateurs pluridisciplinaires et expérimentés tout au long de leur pratique.

Effectif des étudiant·e·s au 30 septembre 2024

Totaux par filières et par année de formation :

Filière primaire : 307 étudiants (319 en 2023 et 335 en 2022)

Filière secondaire : 169 étudiants (195 en 2023 et 175 en 2022)

Filière pédagogie spécialisée : 103 étudiants (102 en 2023 et 98 en 2022)

Au total : 579 étudiants (616 en 2023 et 608 en 2022)

Axes de développement des filières.

- Filière primaire :
 - modifications concernant les exigences concernant l'allemand ;
 - mise en œuvre du projet de flexibilisation des études ;
 - mise en application des nouvelles directives de la CDIP concernant les admissions sur dossier (27 ans) ;
 - nouveaux axes de promotion (dès novembre 2024 : nouveau format pour les séances d'informations, collaboration renforcée avec l'orientation professionnelle, etc.).
- Filière secondaire :
 - Augmentation du nombre de FEE formés (29 personnes ont débuté le CAS FEE en septembre 2024). Le fait de former plus de FEE permettra d'avoir davantage de places de stage donc de pouvoir accueillir plus d'étudiants.
- Filière enseignement spécialisé :

- Mise en œuvre des nouvelles directives de la CDIP. Elles ouvrent la porte à des profils plus larges, plus différenciés pour des personnes qui ont un parcours un peu particulier.

Les mesures mises en place pour augmenter l'attractivité des formations sont saluées par les commissaires

Déclaration de planification validée par le GC bernois

Lors de sa séance du 2 septembre 2024, le Grand Conseil bernois a pris connaissance du rapport 2023 de la Commission interparlementaire HEP-BEJUNE. À cette occasion, une « déclaration de planification » a été déposée par un député alémanique. Celle-ci formule la proposition suivante (traduction) :

« Le canton de Berne s'engage à ce que les conditions d'admission pour les titulaires d'une maturité professionnelle, à l'instar des dispositions de la loi sur la PH Bern, soient également prévues pour la HEP-BEJUNE. »

Ce qui est demandé est contraire aux dispositions du Concordat intercantonal instituant la HEP-BEJUNE. Malgré cela, cette intervention parlementaire a été acceptée par 75 voix contre 71.

Mme Häsler indique qu'elle a l'obligation de traiter cette déclaration de planification. Étant donné que la HEP-BEJUNE est pilotée par trois cantons, le canton de Berne ne peut pas imposer un tel changement aux deux autres. Aussi, elle soumettra cette demande lors de la séance du Comité stratégique de novembre.

Dispositif à l'accompagnement à l'entrée dans la profession pour les cantons romands (Calliope)

Le projet Calliope découle du rapport Capri. Il s'adresse aux enseignants de la 1^{re} à la 8^e primaire. Il a été initié par l'Assemblée Plénière de la CIIP (cantons romands) et le Conseil académique des Hautes Écoles romandes en charge de la formation des enseignant·e·s (institutions de formation du personnel enseignant).

Les études réalisées auprès des nouveaux diplômés qui entrent en profession mettent en évidence certaines difficultés. Les recherches montrent qu'en les accompagnant, on les maintient dans l'emploi et on lutte ainsi contre la pénurie. L'objectif de ce projet est d'augmenter les qualifications des enseignants primaires, de revaloriser le métier et de renforcer les perspectives de développement professionnel.

Pour la Commission interparlementaire de la HEP-BEJUNE :

Brigitte Leitenberg, Présidente 2024 - 2025


Neuchâtel, le 28 mars 2025

Sur la page suivante, quelques informations concernant le fonctionnement et l'organisation de la CIP HEP-BEJUNE.

Composition des délégations cantonales en 2024 et en 2025

BERNE

Madame la députée Moussia VON WATTENWYL [LV], présidente de délégation
Madame la députée Virginie HEYER [PLR]
Monsieur le député Corentin JEANNERET [PLR]
Monsieur le député Jakob RETO [UDC]
Monsieur le député Karim SAID [PS]

JURA

Madame la députée Florence CHAIGNAT [PSJ]
Monsieur le député Pierre CHÉTELAT [PLR]
Monsieur le député Gauthier CORBAT [PDC]
Monsieur le député Vincent ESCHMANN [PDC]
Monsieur le député Rémy MEURY [CS•POP], président de délégation

NEUCHÂTEL

Madame la députée Joëlle EYMANN [PSN]
Madame la députée Brigitte LEITENBERG [PVL], présidente de délégation
Madame la députée Marina SCHNEEBERGER [POP]
Madame la députée Diane SKARTSOUNIS [LV]
Madame la députée Sloane STUDER [PLRN]

Présidence et vice-présidence de la CIP en 2024 et 2025

Présidente : Mme Brigitte Leitenberg (NE)
1^{er} vice-président : M. Rémy Meury (JU)
2^e vice-présidente : Mme Moussia von Wattenwyl (BE)

Dates des séances de la CIP en 2025

Les dates des séances de la Commission interparlementaire sont planifiées comme suit :

Vendredi 28 mars à Neuchâtel 13h30 à 15h00 HE-Arc / 15h00 à 16h30 HEP-BEJUNE
Jeudi 3 juillet à Delémont, 13h15 à 14h45 HE-BEJUNE / 14h45 à 16h15 HE Arc
Jeudi 23 octobre à Delémont, 13h30 à 15h00 HEP-BEJUNE / 15h00 à 16h30 HE Arc

